

La forêt méditerranéenne : une forêt ou un décor ?

par Andrée CORVOL

***Qui, mieux que les historiens,
disposent des bons moyens
de la mise en perspective ?
Andrée Corvol, qui anime
le Groupe d'histoire des forêts
françaises, montre bien comment
les forêts méditerranéennes
se laissent enfermer dans un rôle,
somme toute, assez limité...***

Souvent la présence d'une forêt « fait le prix » de l'environnement : cadre « naturel », elle augmente la valeur du foncier ; elle attire le tourisme sous toutes ses formes, du camping « sauvage » aux sports « verts », en passant par la promenade et la photographie. Aussi, dans le Var, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, l'usage ludique domine-t-il tous les autres, respectivement à 45 %, 58 % et 30 %. Que cette forêt façonnée par le feu, détruite par l'incendie, éclaircie par la construction puisse disparaître semble inconcevable : qui tuerait la poule aux œufs d'or ? Du coup, l'opinion publique, solidaire du corps forestier, réclame davantage de moyens en hommes et en matériels, non pour prohiber les « mises à feu » — c'est déjà fait — mais pour combattre les incendies. Effet secondaire, certes, mais non négligeable : l'antagonisme d'antan devient appui de circonstance. Le Midi entame ainsi une nouvelle phase de son histoire, où tout le monde essaye de préserver une forêt convoitée et menacée. Trop aimée ? Ou mal aimée ?

Le bonheur est dans le bois

Depuis le second conflit mondial, les transformations forestières concernent moins les composantes des bois que l'occupation des sols : l'uniformisation broussailleuse affecte tout l'espace, et pas seulement les terres du *saltus*. Ainsi, là où il y avait des communaux pâturés et des parcelles cultivées, la fièvre bâtitieuse engendre des maisons particulières et des résidences collectives, lotissements que dominent des tours et des barres. Apparemment, l'Etat et les Conseils régionaux et généraux tolèrent des localisations qui, naguère, ne l'auraient pas été :

l'immersion forestière les rend d'autant plus vulnérables que les promoteurs refusent les matériaux éprouvés et les techniques anciennes. Les villages fortifiés sont délaissés, comme celui de Heyre, près de Blégiers (Alpes-de-Haute-Provence). Les bourgs accessibles en voiture et pourvus de places et de mails sont seuls à résister. Leurs aménagements rappellent leur prospérité. C'est Moustiers-Sainte-Marie et ses faïenceries (Alpes-de-Haute-Provence), La Garde-Freinet et ses bouchonneries (Var), Gourdon et ses verreries (Alpes-Maritimes). Ces activités exigeaient du bois de feu, du charbon de bois et du liège de chêne. Les bastides, édifiées au XVIII^e et XIX^e siècle, obéissaient à la même logique : elles évitaient les parties basses et les fonds encaissés ; elles étaient entourées d'espaces dénudés comme dans *Un mas provençal*, tableau de Paul Guigou, (1854).

Tout cela est révolu : la forêt est investie, engouement manifeste tout au long des départementales 3 (Mougins-Valbonne), 4 (Valbonne-Biot) ou 35 (Cannes-Antibes) : dans les Alpes-Maritimes, en vingt ans, 1960-1979, ont fleuri les Domaine de Beaumont, Domaine de La Véronière, Domaine de Pierrefeu, Val de Vérens et autres Pinède de Valbosquet. L'appellation montre que c'est le domaine forestier, avec un « d » minuscule, qui séduit le promoteur et l'acheteur. La situation complique grandement les problèmes inhérents aux incendies, qu'il s'agisse de leur déclenchement ou de

leur propagation. Maintenant, les sauveteurs défendent moins les bois que les vies et les biens : dans cet âge d'or de l'immobilier, on a bâti n'importe où et n'importe comment, d'autant que rares étaient les textes appliqués qui obligeaient les constructeurs à intégrer le risque du feu.

La quête du vert à tout prix et, si possible, à bas prix, explique que les lotissements néoruraux aient proliféré : ils présentent une structure urbaine plaquée sur un maillage agraire. La société Fradim en fit même un argument de vente : Le Parc de la Croisette, commencé en 1988, formera « *un admirable ensemble de villas ... dont les entrées se dessinent et les terrasses s'étagent au gré du terrain pour, toujours, offrir la plus belle vue* ». Cette réalisation est située à l'entrée de Sainte-Maxime (Var), « *dans la douce quiétude d'une pinède classée, protégeant chacun de ses arbres, magie d'hectares préservés* ». Cette publicité, étonnante — une pinède ne saurait préserver ses pins — réapparut en novembre 1990, quand la Cogedim proposa les 21 villas et les 30 appartements du domaine : elle insista davantage sur les quinze hectares forestiers que sur la possession d'une plage privée ou sur le spectacle de Saint-Tropez. Le regard, « *survolant l'ondoyante canopée des pins parasols* », embrasse l'horizon et découvre « *le somptueux décor d'une nature généreuse* ».

Aujourd'hui, le privilège de quelques-uns est revendiqué par toutes les catégories : vivre entre soi et loin des autres définit l'édén actuel, à ceci près que les paradis terrestres sont limités et qu'il faudrait les multiplier pour accueillir tous ces visiteurs et tous ces résidents. Le débat glisse alors de la propriété de l'espace forestier à l'usage qui en est fait. La forêt méditerranéenne récupère ainsi son importance économique, mais la nature de celle-ci n'est plus multifonctionnelle ; elle concerne seulement la qualité de l'habitat. Deux arbres lui sont associés : l'olivier qui symbolise la civilisation antique et le pin parasol qui symbolise le farniente touristique. Autrefois, tous deux étaient appréciés pour leur fruit, l'olive et le pignon, et aucun d'eux n'était perçu comme forestier. On voit donc que cette forêt est moins protégée pour elle-même que pour ses références culturelles, ce qu'exprime parfaitement une helléniste réputée, Jacqueline de Romilly : « *la Sainte-Victoire que nous aimons est à jamais celle de Cézanne* ». Sa formule souligne le passage d'une forêt "objet de nature" à une forêt "objet de culture". De fait,

Photo 1 :

La quête du vert a conduit à la prolifération des lotissements en milieu naturel, comme ici à Cassis dans les Bouches-du-Rhône
Photo Denise Afxantidis



construire un lotissement oblige à déboiser le terrain, les arbres les plus vieux et les plus gros étant seuls gardés : les propriétaires complètent le lot des rescapés avec le choix des arbres exotiques ; ils fabriquent ainsi une “nature” méditerranéenne qui est à la végétation primitive ce qu’est le Canada Dry aux yeux d’un buveur de Black and White.

Grâce à cette “dénaturation”, les espaces “sauvages” du XX^e siècle seraient-ils “pacifiés” au siècle suivant ? Cela voudrait dire qu’après des années de lutte, les forestiers et les usagers signeraient l’entente cordiale, chacun œuvrant à la conservation des bois, mais avec des objectifs différents. Ce n’est pas certain. La question rebondit après chaque incendie, à propos de la reconstitution forestière : le reboisement artificiel peut-il employer des essences exotiques qui résistent mieux au feu en général et à la sécheresse printanière en particulier, ceci dans la perspective du réchauffement climatique. Est-ce un attentat de lèse-majesté que d’implanter le sapin de Grèce, le cyprès de Californie ou le cèdre de l’Atlas ? Cela choque pourtant les puristes. Après l’incendie qui détruisit les pinèdes aixoises, Jacqueline de Romilly affirma : « *quand le monde entier se réclame de la liberté, il faut encore se rappeler qu’elle a été l’honneur de ce paysage et de cette végétation avant le feu* ». Cette terre libre, c’était la forêt commune, celle où les droits d’usage répondaient aux besoins agricoles. Son propos visait l’Office national des forêts (ONF) : « *je voudrais penser qu’au nom de ce souvenir, on ne replantera pas la Sainte-Victoire de façon bourgeoise et rationnelle, avec des petits arbres réguliers, choisis au gré d’ingénieurs indifférents, si ce n’est d’ordinateurs* ». Il semblerait donc qu’une forêt rétablie en intégrant les progrès de la sylviculture, l’adaptation des essences, l’amélioration et l’écartement des plants heurterait la tradition, une valeur en soi.

La reconstitution impossible

Mais la tradition est rarement ce que l’on croit : l’administration n’apporte pas toujours la modernité ; la modernité ne soulève pas toujours la protestation ; la protestation ne déchaîne pas toujours la communauté. Rappelons qu’à la fin du XIX^e siècle, les Eaux et Forêts encourageaient la création

de forges pour rentabiliser les forêts du Vaucluse et que les notabilités récusaient le cantonnement car les usages profitaient à leurs troupeaux, ceux qu’ils possédaient et ceux qu’ils prenaient à bail ! Ainsi, au niveau régional, et c’est plus vrai encore au niveau local, les tensions furent moins aiguës dans le Sud-Est que dans le Massif Central ou le Sud-Ouest, moins aiguës aussi dans les départements du Var, de la Drôme et du Vaucluse que dans ceux des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes. Quant au feu, qu’il résulte du pastoralisme dans un cadre collectif ou de l’inadvertance dans une propriété privée, il demeure menaçant ; il n’en est pas moins nécessaire à la régénération de certaines essences qui, sinon, ne libérerait pas leur semence. En terre méditerranéenne, il n’y a pas de forêt sans lui, les flammes revenant à un rythme variable, mais plus soutenu qu’ailleurs. Cela tient à la sécheresse estivale qui déshydrate la végétation et aggrave sa combustibilité, et à l’importance des essences aromatiques, leur senteur résultant des sécrétions qui protègent le parenchyme contre l’évaporation.

Il est donc vain d’évoquer ce patrimoine “avant le feu” : la description ignore ce qu’il était avant l’incendie précédent ; la restauration oblige à résoudre deux problèmes. Premièrement, quelles références prendre, celles du XIX^e siècle ou celles qui lui sont antérieures ? et dans celles du XIX^e siècle, lesquelles ? la forêt des peintres ou la forêt des paysans ? la forêt des élites étrangères ou la forêt des travailleurs autochtones ? Deuxièmement, comment renforcer les couverts forestiers sans altérer le patrimoine engendré par des siècles d’exploitation ? Le

Photo 2 :

Sainte Victoire après l’incendie de 1989. Quelle référence prendre pour “restaurer” un paysage : la forêt des peintres ou la forêt des paysans ?
Photo DA



verbe “altérer” induit une dégradation, voire une “dénaturation” ? Ce stade est-il atteint quand des essences nouvelles, moins sensibles à l’incendie, sont installées ? L’est-il quand les peuplements sont façonnés pour ne pas brûler, grâce à l’arasement du sous-bois, à l’établissement de golfs et à l’arrosage de pelouses ? La “liberté” évoquée n’est ressentie que par les amoureux de la forêt, celle qui est davantage qu’un décor : là, « on se sent si loin que l’on s’arrête pour dire bonjour à ceux qu’il arrive de croiser ». Mais tout le monde n’est pas de cette trempe et il faut en tenir compte : certains redoutent les dangers de la forêt ; d’autres redoutent moins les mauvaises rencontres que les horizons obstrués. Mais toutes les époques n’ont pas connu ces exceptions et il faut en être conscient : la nôtre, liée au baby-boom d’après-guerre, entend concilier l’impossible, à savoir une forêt ouverte et des espaces privatisés, une forêt qui ne brûle pas et des espaces très fréquentés. Cet état d’esprit est partagé par les autochtones et par les nouveaux arrivants.

Très tôt pourtant, les autorités ont réalisé que les bois étaient d’autant plus menacés qu’ils étaient plus fréquentés, mais que la mise à l’écart du public devait être temporaire. Ce diagnostic formulé, le remède ne fut pas appliqué. Car les gouvernements avaient d’autres priorités, celles qu’imposaient la crise de 1929, les conquêtes sociales de 1936, les préparatifs de guerre, la défaite de 1939, l’occupation de 1940, la fin de la zone libre du Sud en 1942, la contre-offensive de 1944, la libération, enfin, en 1945. Et

puis, la reconstruction avec, en arrière-plan, les conflits coloniaux, la guerre d’Indochine en 1946 et l’insurrection algérienne en 1954. Aucun répit ! Les détenteurs de capitaux n’en avaient pas pour investir dans une forêt méditerranéenne qui brûlait trop souvent et ne produisait plus guère. L’embellie remonte seulement aux années 1960 : à défaut de fermer l’espace forestier, l’Etat l’ouvrit à ces nouveaux usagers qu’étaient les résidents et les vacanciers. Les gestionnaires ne tardèrent pas à le regretter. De leur point de vue, éviter la première flamme excluait tout ce qui ne relevait pas de l’exploitation sylvicole. C’était possible, mais le pouvait-on ? En supposant que ce fut le cas, il fallait veiller au respect des permis de construction. C’était essentiel, mais le voulait-on ? Il était vain d’agir sur un volet du diptyque sans toucher au second.

L’été 1974 en apporta la démonstration : l’incendie détruisit 9 100 hectares de la région Provence-Alpes-Côte-d’Azur (PACA). Les deux-tiers appartenaient à la “zone rouge”, ces trente kilomètres qui comportent les bois les plus appréciés, financièrement et physiquement ! C’est pourquoi les dispositions visèrent particulièrement cette zone sensible, qui concentre les touristes et que d’aucuns habitent toute l’année. Par contre, elles tardèrent à concerner « l’ensemble méditerranéen » : les six départements de PACA, ceux de la Corse et du Languedoc-Roussillon, ceux de l’Ardèche et de la Drôme qui dépendent, eux, de la région-programme Rhône-Alpes. Comment expliquer cette sollicitude envers la “zone rouge” et cette indifférence pour “l’autre” littoral ? En fait, les deux plateaux de la balance ne subissent pas la même pression démographique. En cent ans (1868-1968), le nombre d’habitants a fortement progressé à l’est du Rhône (Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône : plus de 500 000 h. ; Var : 200 000 à 350 000 h.) et beaucoup moins à l’ouest du fleuve (Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales : 30 000 à 200 000 h. ; Aude : 15 000 à 30 000 h.). La côte provençale jouit d’un dynamisme très supérieur à celui de la côte vermeille.

Photo 3 :

Alors qu’autrefois, le pin parasol était apprécié pour son fruit, le pignon, il symbolise aujourd’hui le farniente touristique.

A travers le temps, sa perception a toujours été culturelle et non pas forestière.

Photo DA



La préservation touristique

Les conséquences en furent considérables. La “défense active” contre le feu, destinée sinon à l’empêcher, du moins à le retenir

(pare-feux, nanifiants, télédétection, brumisation, débroussaillage, etc.) fut instituée en Provence-Alpes-Côte-d'Azur à partir des Sixties, en Languedoc-Roussillon à partir des Seventies, décalage qui reflétait la vocation tardive de ce littoral. En 1962, le Gard et l'Aude recevaient 40 à 80 000 vacanciers ; l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, 100 à 200 000. C'était peu, comparé aux Alpes-Maritimes et au Var (plus de 400 000 estivants chacun). Pourtant, la France comptait sur « l'or bleu » de ses côtes pour équilibrer ses échanges : dans la balance des paiements, au chapitre Services, le tourisme occupait une position médiocre, le déficit de 1967 atteignant un maximum. Les Trente Glorieuses créaient la société de loisirs, mais c'était les concurrents italiens et espagnols qui en profitaient. Le défi était à relever, et le Languedoc-Roussillon, avec 180 kilomètres de côte, pouvait y contribuer, puisque les terrains de camping de l'Hérault faisaient déjà aussi bien que ceux des Alpes-Maritimes ou du Var : plus de 350 000 occupants ! Mais cette région n'attirait que les classes modestes, les classes moyennes préférant la Riviera ou la Costa Brava. Il est vrai que l'austérité de son arrière-pays n'avait rien d'enthousiasmant, associant misère végétale et étendues carbonisées. La nudité des principaux reliefs retenait l'attention : en cinq ans, 1962-1966, dans la conservation forestière de Nîmes (Gard, Hérault, Lozère), qui recouvre la région-programme, 40 000 hectares (37 863 hectares exactement) partirent en cendres (8 % des peuplements) sans faire la une des journaux.

La répartition des sinistres est fort instructive : 4 % en forêts domaniales, 5 % en forêts communales, 10 % en forêts particulières, le reste (80 % !) n'étant pas de la forêt au sens strict. Leur cartographie est tout aussi intéressante : les flammes ne sévissent pas sur la ligne de partage entre versants atlantique et méditerranéen, en montagne, donc, où l'emporte l'espace de droit public ; elles ravagent la partie servant d'amphithéâtre au projet balnéaire, ces collines de piémont qui, elles, relèvent du droit privé. Cette zone correspond aux terrasses complantées et délaissées depuis trente ans : les vignobles, les oliveraies, les châtaigneraies deviennent des friches agricoles puis des accrues forestières. De fait, il n'y a plus personne qui cultive ; il n'y a même plus personne qui ramasse les fruits tombés ! Entre 1954 et 1962, la population active agricole a régressé de 25 % dans le département de



l'Aude, de 21 % dans le Gard, de 15 % dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Les formations végétales basses, landes, maquis et garrigues, ont jeté un manteau uniforme sur les champs incultes, la moitié ou presque (46 %) de la surface agricole utile. Les "faux" bois ont bel et bien envahi les espaces maîtrisés depuis des millénaires.

Ce constat entraîna une conclusion aussi hâtive qu'erronée : gestion désastreuse en secteur privé et gestion émérite en secteur public. Dès lors, pourquoi ne pas placer dans l'escarcelle nationale une portion substantielle de ces 425 000 hectares forestiers ? Après tout, leurs détenteurs n'y perdraient rien puisqu'ils n'exploitent plus. Le raisonnement rappelle le discours que tenaient les gouvernements confrontés à l'érosion des communaux de montagne (1860-1864), à ceci près qu'à l'époque ces terrains jouaient un rôle dans l'agriculture extensive. La réaction est inscrite dans une perspective économiste : sur les 730 000 hectares du Languedoc-Roussillon, l'Etat n'en possédait que 14 800 hectares (2 %) et les communes, 130 000 hectares (18 %). L'argument d'un potentiel sous-employé paraissait justifier l'application du régime forestier aux espaces incultes. L'opération fut généralisée entre 1970 et 1980, pas seulement en Languedoc-Roussillon d'ailleurs, encore que cette région ait servi de test. Dans les années 1960, les bois non soumis occupaient 65 % de l'espace forestier. Quinze ans plus tard, 58 % ! L'ONF en tira parti. Organisme fondé en 1964, il agit sur mandat du conseil municipal ; son pouvoir n'est que de proposition, mais, très

Photo 4 :

La protection des forêts, décor indispensable au projet balnéaire d'après-guerre, devient une priorité à partir des années 60, en région PACA.

Photo DA

Dr. Andrée
CORVOL-DESSERT
Directeur
de recherche, CNRS
Présidente du Groupe
d'histoire des forêts
françaises
Institut d'histoire
moderne
et contemporaine
45 rue d'Ulm, 75005
Paris
Tél. : 01 44 32 31 52
Fax : 01 44 32 30 44
Mél : ghff@ens.fr

Photo 5 :
Les "faux" bois ont bel
et bien envahi les espaces
jusqu' alors maîtrisés
depuis des millénaires
par l'agriculture.
Ici, enrésinement
dans le Vaucluse
Photo DA



vite, son influence progressa, si bien que l'opinion publique le crédite de la décision. Les critiques fusèrent : son personnel fut accusé de tout, y compris des feux à répétition. Les habitants mettaient en cause l'enrésinement. Pourtant, le phénomène concerna davantage les propriétaires privés que les gestionnaires publics. Au reste, souvent, les reboisements sont involontaires, dus à l'ensemencement spontané, en pin d'Alep notamment.

Les forestiers tirèrent les leçons des années 1970 : pour qu'un programme avance, il faut travailler dans la discrétion, ce que ne permet guère l'éclairage médiatique, ou informer à bon escient, en acceptant la transparence. Les Nineties verront ces orientations concrétisées : le discours officiel développe la sylviculture naturelle et l'accueil du public ; quant aux techniciens de terrain, ils aident à organiser les classes vertes et participent aux journées des associations protectrices. Tout cela rappelle furieusement les années... 1890 ! Mais c'est qu'à la fin du XIX^e siècle, comme à la fin du XX^e siècle, la société prônait le maintien des forêts. Au temps de la Belle Epoque, chacun craignait qu'un jour les enfants demandent : "pères, où sont nos arbres ?" Et d'avoir à leur répondre : "partis en fumées — l'incendie — et détruits par les fumées — l'industrie". Aujourd'hui, la forêt française s'étend, la forêt méditerranéenne s'étend aussi, mais tout le monde continue à redouter sa diminution ou son appauvrissement. L'incendie

demeure le premier facteur incriminé, alors que jamais les bois du Sud-Est ont si peu brûlé. Cette distorsion entre la réalité et son interprétation montre qu'à l'évidence les acteurs de la filière-bois ont raté le chapitre de la communication...

A.C.

Bibliographie sélective

Ouvrages de l'auteur recoupant l'article :

- L'Homme et l'Arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Economica, 1984, 757 p.
L'Homme aux bois, Histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVII^e-XX^e siècle, Paris, Fayard, 1987, 585 p., Prix Jean Sainteny, Fondation de la Nature ; Prix Sully Olivier de Serres, Ministère de l'Agriculture.
Les Arbres voyageurs : découverte, déplacement et utilisation des essences exotiques, XIII^e-XX^e siècle, Paris, Robert Laffont, 2005, 362 p.
L'Arbre en Occident, Paris, Fayard, 2009, 372 p.

Ouvrages dirigés et préfacés par Andrée Corvol

- La Forêt malade, débats anciens et phénomènes nouveaux, XVII^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1994, 284 p.
Nature, paysage et environnement, Tome I, L'Héritage révolutionnaire (avec la collaboration d'I. Richefort), Paris, L'Harmattan, 1995, 295 p., Prix Michel Texier, Académie des Sciences morales et politiques.
Les Sources de l'histoire de l'environnement, Tome II, Le XIX^e siècle, Paris, Ministère de la Culture et L'Harmattan, 1999, 502 p.

Ouvrages édités et préfacés par Andrée Corvol

- La Forêt*, actes du 113^e congrès annuel des Sociétés savantes, section La Forêt, Strasbourg, Université de Strasbourg, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1988, Paris, éditions du Centre des Travaux historiques et Scientifiques (CTHS), 1991, 380 p.
Enseigner et apprendre la Forêt, XIX^e-XX^e siècle, avec la collaboration de C. Dugas de la Boissonny, Paris, L'Harmattan, 1992, 264 p.
La Forêt : perceptions et représentations, avec la collaboration de M. Hotyat et de P. Arnould, Paris, L'Harmattan, 1997, 401 p.
Forêt et Marine, Paris, L'Harmattan, 1999, 525 p.
Forêt et Vigne, Bois et Vins, Paris, L'Harmattan, 2002, 501 p., Prix Drouyn de Lhuys, Académie des Sciences morales et politiques.
Les Forêts dans l'Occident, du Moyen Age à nos jours, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, 300 p.
Forêt et Chasse, X^e-XX^e siècle, Paris, L'Harmattan, 2005, 397 p.
La Forêt et l'Eau, XVI^e-XX^e siècle, Paris, L'Harmattan, 2007, 355 p.